Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL066_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL066_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PORTAL (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY),

Secrétaire de séance : M. HAMON

4- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES COMMISSAIRES À LA SUITE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

7.2
Monsieur LEMASSON, rapporteur :

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. À la suite des élections municipales, la CCID doit être renouvelée.

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

La CCID est composée de neuf (9) membres dans les communes de plus de 2000 habitants :
- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- Huit (8) commissaires

Les huit (8) commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL066_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter trente-deux (32) noms : seize (16) noms pour les commissaires titulaires et seize (16) noms pour les commissaires suppléants.

En outre, les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Au regard de ce qui précède, il est proposé de dresser la liste suivante de contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera huit (8) titulaires et huit (8) suppléants :

Titulaires	Suppléants
1- Monsieur Patrick LEMASSON	1. Monsieur Franck BONVOISIN
2- Madame Catherine BIGOT	2. Madame Dominique PORTAL
3- Monsieur André HAMON	3. Madame Martine LORGEOUX
4- Madame Armele BLANCHARD	4. Monsieur Jean-Jacques BELLERET
5- Monsieur André LE DEUC	5. Monsieur Patrick GAUVRIT
6- Madame Béatrice COQUEREAU	6. Monsieur Michel ROBERT
7- Monsieur Michel COUDRAY	7. Monsieur Sébastien RESMOND
8- Monsieur Jean Michel POULIQUEN	8. Madame Emmanuelle DEFOSSEZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision,**
- **Dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur des Finances Publiques.**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL066_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.